

- COMMUNE DE LUDESSE -

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2014

Réuni en session ordinaire

Présents : M. MARAIS René, VIALARD Bruno, BASTIDE Laure, AUDIGIER David, VIDAL Elisabeth, GRENIER Julie, RABY Dominique, MAHINC Didier.

Représentés : GUILLAUME Michel donne pouvoir à MARAIS René, DESCAMPS Stéphane donne pouvoir à RABY Dominique, AVRIL Céline donne pouvoir à GRENIER Julie.

Absents :

Date de la convocation : 20 novembre 2014

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 heures 30.

Madame BASTIDE Laure est élue secrétaire de séance.

Après lecture et approbation de la dernière séance, l'ordre du jour est abordé.

1. Taxe d'aménagement

Par délibération du 11 octobre 2011, la taxe d'aménagement a été instituée sur le territoire de la commune, pour permettre de financer les équipements publics de la commune, en remplacement de la taxe locale d'équipement.

Cette délibération était valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014).

Il convient donc de délibérer à nouveau.

Le taux avait été fixé à 4 % et une exonération totale pour les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés avait été votée.

Pour info montant des T.A. perçues : 2012 : 13710 € - 2013 : 6566 € - 2014 : 8675,58 € au 04/11/14 – prévisionnel 10904 €.

Décision du conseil municipal : Institution de la taxe à un taux de 4 %

Exonération : pour les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés

VOTE :	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

2. SIEG – Devis éclairage public.

Suite à la demande de devis pour l'installation d'un Eclairage Public supplémentaire au droit du 12 route de Chaynat, le SIEG a établi un devis estimatif pour un montant total de 684,18 € TTC (570 € HT)

La participation de la Commune (fonds de concours) s'élève à 285,18 € maximum.

Lors du conseil municipal du 08 juillet 2014, le conseil était favorable dans la limite d'une part communale à 250 €uros.

Décision du conseil municipal sur le projet : Devis accordé

VOTE :	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

3. Parcelles et biens communaux – demande d'achat par des particuliers.

Parcelles issues du Domaine Public soumises à déclassement.

Une dispense d'enquête publique se justifie si on ne circule pas (ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie) et si non classement en Voirie Communale.

Girardin : Domaine public entre leurs parcelles C 252 et leur projet d'achat du C 250.

Précision dans la délibération vente uniquement accordée si les acheteurs achètent la parcelle C 250.

Décision du conseil municipal : Déclassement accordé.

Conditions : frais de géomètre et de notaire à la charge de l'acquéreur

Prix de vente : 7,62 € le m2

VOTE :	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

Germain : demande achat ou régularisation emplacement escalier parcelle C 12.

Décision du conseil municipal : Déclassement accordé

Conditions : frais de géomètre et de notaire à la charge de l'acquéreur

Prix de vente : 7,62 € le m2

VOTE :	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

Douard Bernadette : demande achat d'une partie du domaine public devant ses parcelles cadastrées E 132 E 133 (voûte entrée de cave).

Décision du conseil municipal : Déclassement accordé

Conditions : frais de géomètre et de notaire à la charge de l'acquéreur

Prix de vente : 7,62 € le m2

VOTE :	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

4. Demande de location d'un terrain communal.

Par courrier en date du 21 novembre 2014, M. PEINOIT Arnaud demande l'autorisation de louer la parcelle communale cadastrée ZB 32 d'une surface de 59 ares 20 ca.

(pour info, tarif fermage des autres parcelles louées : tarif minima Côte de Limagne, soit 42,82 € / ha pour 2014 – pour la parcelle 25,35 €).

Décision du conseil municipal : accord pour louer la parcelle et signature d'un bail à ferme de 9 années, au tarif minima Côte de Limagne.

VOTE :	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

5. Emploi permanent – agent service technique

Création de poste Adjoint technique de 2^{ème} classe.

Procédure :

Etablissement d'une fiche de poste fixant nombre d'heures – compétences – grade ou cadre d'emplois

Délibération créant le poste Adjoint Technique de 2^{ème} classe

Publicité de la création de poste.

Vérification des conditions imposées par le statut (âge, casier judiciaire, service national ...)

Procédure de sélection (égalité d'accès des citoyens aux emplois publics ...)

Visite médicale d'embauche

Arrêté de nomination (reprise d'ancienneté, affiliation CNRACL, DUE ...°

Date d'effet : 01 juin 2015

VOTE :	POUR :	11	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

QUESTIONS DIVERSES

Parcelles et biens communaux – demande d'achat par des particuliers.

Parcelles issues du Domaine Public soumises à déclassement et à enquête publique.

Baron Degnan : demande renouvellement de leur projet d'achat d'une partie du domaine public devant leurs parcelles cadastrées E 56 – E 57 – E 1331.

Stade de la procédure : enquête publique avant déclassement.

Le conseil municipal décide de prendre rendez-vous avec les demandeurs pour constater sur place l'objet de leur demande.

Pelardy : Déplacement d'une rue, et proposition échange de parcelles – Chaynat parcelle E 78 E 79.

Le conseil municipal décide de prendre rendez-vous avec les demandeurs pour constater sur place l'objet de leur demande.

Vérification des installations électriques.

Par courrier en date du 25 septembre 2014, 4 bureaux de contrôle ont été consultés pour la vérification périodique obligatoire des installations électriques, systèmes de sécurité, alarme, chauffage, ventilation ... sur les bâtiments communaux (ERP) :

- Salle de Chaynat : salle au rez-de-chaussée, hall d'accueil, sanitaire, ancienne salle de classe et mezzanine au 1^{er} étage (ERP 4^{ème} catégorie)
- Ecole élémentaire de Ludesse : établissement à simple rez-de-chaussée comprenant 3 salles de classe, une salle de repos, locaux de rangement, salle des maîtres, bureau de direction, sanitaire, tisanerie (ERP 5^{ème} catégorie)
- Salle de motricité – cuisine et cantine de Ludesse : établissement à simple rez-de-chaussée comprenant salle polyvalente, salle de restauration, cuisine, réserve, sanitaires, rangement (ERP 4^{ème} catégorie)
- Mairie de Ludesse : (réaménagement et réaffectation des locaux programmés pour le 1^{er} semestre 2015) salles au rez-de-chaussée – bureaux au 1^{er} étage. (ERP 5^{ème} catégorie)

La réception tardive des offres n'a pas permis à la commission d'analyser les offres. A revoir à un prochain conseil et prévoir l'intégration de l'ensemble des ERP.

Assainissement.

La convention de mandat avec le SIVOM de la Région d'Issoire a été signée.

4 bureaux d'étude ont été consulté (Auvergne Etudes – SECAE – GEOVAL – SAFEGE) par courrier du 06 novembre 2014, pour la construction d'une nouvelle station d'épuration à Ludesse. Cette consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre a été faite par le SIVOM de l'Eau, les bureaux d'étude devaient rendre leur proposition pour le 26/11/2014.

Le choix du bureau d'étude sera entériner ultérieurement, dès analyse des offres.

Réhabilitation de la Mairie.

Plans complets proposés par l'architecte le 20/11/2014.

Après plusieurs avis divergents, le conseil municipal décide à la majorité (8 voix) d'installer les bureaux de la mairie (accueil, secrétariat, bureau du maire) au rez-de-chaussée de la mairie, dans la salle de l'ancienne classe de Ludesse.

Il sera demandé à l'architecte de supprimer la porte d'accès direct sur la place, étant donné qu'il existe déjà un accès à la mairie, par contre les fenêtres côté place seront abaissées.

Demande de subventions ou participations.

Demande de subventions ou participations pour 2014 émanant de :

- ❖ Les restaurants du cœur
- ❖ Fonds de Solidarité Logement

Refus à l'unanimité du conseil municipal.

Suppression de poste Garde Champêtre et Garde Champêtre Chef et Conducteur spécialisé.

Etant donné que ces postes ne sont plus occupés, le Comité Technique sera consulté pour demander la suppression des postes.

Tarifs réglementés de vente d'électricité.

Tarif réglementé tarif jaune (> 36 Kva) bâtiment mairie et école – puissance contractuelle 48 Kva.

Ouverture à la concurrence du marché français de l'énergie, fin des tarifs réglementés de vente d'électricité, pour les contrats dont les puissances souscrites sont supérieures à 36 Kva au 31/12/2015.

Au 01/01/2016, les acheteurs soumis au code des marchés publics ou une procédure obligatoire de mise en concurrence devront avoir signé un nouveau contrat en offre de marché avec un fournisseur de leur choix.

Par courrier en date du 24/11/2014, le SIEG nous informe qu'il envisage la création d'un groupement de commandes.

Le syndicat propose aux collectivités, une adhésion à ce groupement afin de leur permettre d'effectuer les opérations de mise en concurrence et d'assurer une meilleure maîtrise de leur consommation d'électricité.

Le souhait d'adhésion doit être communiqué pour le 15/12/2014.

Le conseil municipal décide d'adhérer au groupement de commandes pour la consultation de fournisseurs.

Planning électoral 2015 prévisionnel

Elections départementales 22 et 29 mars 2015.

Elections régionales prévues décembre 2015.

Recensement de la population 2016

Prévoir la désignation d'un coordonnateur communal.

Réunion des jeunes

Laure Bastide fait le compte rendu de la réunion de rencontres avec les jeunes du village, du 15 novembre dernier. 11 jeunes étaient présents dont 3 de chaynat. Leur souhait majeur est d'avoir une salle pour se regrouper.

Salle polyvalente de Ludesse

Des notices pour l'utilisation des appareils (four, lave-vaisselle ...) seront à prévoir.

Horaire des conseils municipaux

A redéfinir, horaire demandé pour 20 heures.

La séance est levée à 22h00.

Ludesse, le 19 décembre 2014